

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MAI 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 21 MAI A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK, MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel (procuration de GILBERT Delphine) - VOROBIEFF Serge- BENEVAUT Anita - BESSONNIER Sylvie - HENRY Martine - DESPREZ Rudy - BESSONNIER Noël.

Absents excusés : GAUTIER Aurélie – GILBERT Delphine

Convocation du :06/05/2024

Secrétaire : BARBILLON Anne-Marie

Ordre du jour :

- Bureau des élections Européennes
- Création d'un poste contractuel permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Fête de l'école
- Délibération compte fête et cérémonie (feu d'artifice, colis des anciens, gerbe/fleurs, vins gâteaux)
- Questions diverses.

BUREAU DES ELECTIONS EUROPEENNES

Elections du 9 juin 2024

- **Président** : MARION Patrick
- **Vice-Présidente** : BARBILLON Anne-Marie

- 8h à 11h30 : DUFOUR DANIEL, VOROBIEFF SERGE, BESSONNIER NOEL
- 11h 30 à 14h30 : BARBILLON ANNE MARIE, GROMIK MAUD, PORTRET BRUNO
- 14h30 à 18h : GILBERT DELPHINE, HENRY MARTINE, MARION PATRICK

Organisation de l'affichage électoral

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous n'aurons pas assez de panneaux pour l'affichage des listes. Il faudra donc fabriquer des panneaux d'affichage avec des anciennes tables en bois ou autres planches. Le Maire précise que 37 listes voire 38 sont prévues pour les prochaines élections.

L'installation est prévue le vendredi 24 mai.

CREATION D'UN POSTE POUR UN EMPLOI PERMANENT DE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie en poste, il convient de recruter une autre secrétaire.

L'emploi créé porte sur un poste pour un emploi permanent de contractuel, sur un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1. De créer, à compter du 1^{er} septembre 2024 un emploi permanent de contractuel au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C, à temps complet 35 heures par semaine, en raison du départ à la retraite de la secrétaire de mairie.
1. L'agent recruté sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Comptabilité,
- ❖ Urbanisme
- ❖ Etat Civil
- ❖ Budgets
- ❖ Elections
- ❖ Payes
- ❖ Accueil

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant sur la grille indiciaire des Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe échelle C2.

La rémunération sera comprise entre le 3^{ème} échelon et le 12^{ème} échelon, de la grille indiciaire indiquée ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

FETE DE L'ECOLE

Elle aura lieu le samedi 29 juin à 10h à l'école.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour aller chercher une estrade et l'installer dans la cour de l'école.

DEPENSES A IMPUTER AU 6232 COMPTE DES FETES ET CEREMONIE

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 des fêtes et cérémonie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'imputer au compte 6232 :

- L'ensemble des biens services et objets et denrées diverses, ayant trait aux fêtes et cérémonie, tels que par exemple diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, repas ou colis des aînés, vœux de la nouvelle année.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses diverses.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicités liés aux manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

Règlement de la salle communale

Un projet de nouveau règlement a été présenté aux conseillers municipaux, mais celui-ci doit être modifié. Il sera présenté en conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Communauté de Communes

Une attribution de compensation supplémentaire sera versée à certaines communes en raison de la perte financière due à Natura 2000. Pour cette année notre commune bénéficiera d'une compensation supplémentaire dont le montant sera voté au prochain conseil communautaire.

Miroirs du lieu-dit l'Eglise

Les habitants du lieu-dit ont souvent des difficultés de visibilité pour sortir de chez eux.

Des miroirs sont installés mais des haies mal taillées empêchent de bien voir si des véhicules arrivent. Un conseiller demande que la municipalité avertisse les propriétaires des haies afin qu'ils les taillent suffisamment.

Lavoir

Un conseiller demande à ce que la tonte de la pelouse le long de sa clôture soit éjectée côté chemin.

Place de la mairie

Un conseiller fait remarquer que la Place de la mairie n'est pas suffisamment entretenue. Monsieur le Maire va demander à l'employé communal d'assurer la tonte et l'entretien de la place de la mairie en priorité.

Beuvron

Les aiguilles du barrage qui ne serviront plus n'ont pas été enlevées par le Syndicat du Beuvron, les riverains ont-ils le droit de les récupérer ?

Concert à l'Entaille

Un concert sera organisé à l'Entaille, étang de Monpercher le 23 juin prochain. Pour cette occasion, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'organiser un pot de l'amitié avec quelques produits locaux.

Fin de séance : 20h15